

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2022

Référence
09_2022

Objet de la délibération
Restauration du mur de soutènement de l'Eglise

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
03/02/2022

Date d'affichage
03/02/2022

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

**Absent(s)** : MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Restauration du mur de soutènement de l'Eglise**

Dans la continuité de l'aménagement de la Place de l'Eglise, il est nécessaire de procéder à la restauration du mur de soutènement de l'Eglise

Ce projet est intégré dans la reconquête du patrimoine des Bâtiments Public intégré dans le Pacte Ardennes et soutenu par la région Grand Est.

Les travaux seront réalisés par l'Entreprise Cochard ayant déjà procédé à la réfection de l'Eglise.

Selon devis de 920 € HT

Après en avoir délibéré, le Conceil Municipal approuve ce devis et autorise le maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2022  
Le Maire  
François DENEUX



Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 10/02/2022

Et

Publication ou notification du :  
03/02/2022